

Agir sur les territoires

TRANSMISSION / A l'échelle des territoires ruraux, la préservation d'une agriculture dynamique et le renouvellement des générations sont des enjeux majeurs pour la chambre d'agriculture et les collectivités locales. Elles jouent un rôle actif pour pousser plus loin la réflexion et adapter les modes de transmission afin de lever les freins actuels.

Relever le défi du renouvellement des générations

POINT DE VUE / Valérie Balland est conseillère Installation Transmission à la chambre d'agriculture de l'Ain. Elle accompagne les cédants dans leurs projets de cession d'activité.

Les clés pour une transmission réussie



Valérie Balland conseillère Installation Transmission

Qu'est-ce qui facilite la transmission d'une exploitation ?

Valérie Balland : « En premier lieu : l'anticipation des cédants. La transmission est une étape délicate dans la vie d'un exploitant. Elle implique de nombreuses démarches administratives et soulève des interrogations sur le plan social, juridique et patrimonial. A cela s'ajoutent la diminution de revenus et une fiscalité liée à la cession parfois lourde. En anticipant et en faisant les bons choix, les agriculteurs peuvent arriver à vivre cette transmission plus sereinement. Il est important qu'ils prennent le temps de la réflexion, d'en parler en famille et avec des personnes de confiance (conseillers) ou encore des agriculteurs ayant déjà transmis leur propre ferme. »

Quels sont les autres points impor-

tants à considérer ?

V.B. : « Il leur faut évaluer avec soin le coût de reprise de l'exploitation, ou des parts sociales en société. Ils se doivent aussi d'être ouverts aux différents projets qui émergent aujourd'hui. De plus en plus de cédants acceptent de transmettre, quel que soit le projet de reprise, conscients que l'agriculture est en pleine mutation et qu'elle doit répondre à d'autres attentes de la société. Il est important de sortir de la recherche du candidat idéal, de faire confiance, de se laisser surprendre ; d'accepter de céder son habitation pour faciliter la transmission du siège d'entreprise dans l'hypothèse où elle est proche des bâtiments d'exploitation ; et d'avoir cultivé des relations de confiance avec ses propriétaires pour garantir la maîtrise du foncier dans sa globalité et faciliter la négociation d'un nouveau bail au reprenneur. »

Quel accompagnement propose la chambre d'agriculture ?

V.B. : « Chaque agriculteur qui s'interroge sur la cessation d'activité, quel qu'en soit le motif, retraite, problèmes de santé, difficultés économiques ou perte de motivation, peut venir me rencontrer au Point Accueil Transmission.

Mon travail consiste avant tout à me mettre à son écoute, à l'aider à exprimer ses projets, ses souhaits mais aussi ses craintes. Echanger avec une personne extérieure et neutre permet de prendre du recul, de mûrir son projet, de lever certaines barrières psychologiques et d'obtenir des informations sur les démarches à réaliser, d'être orienté vers les bons interlocuteurs pour les questions plus spécifiques. »

Comment les cédants peuvent-ils également s'informer ?

V.B. : « Chaque année la chambre d'agriculture organise en partenariat avec la MSA des journées d'information collective sur la retraite et la transmission. Nous proposons aussi une formation de trois jours pour ceux qui veulent approfondir le thème de la transmission au sein d'un petit groupe d'une dizaine de futurs cédants. L'inscription au RDI (Répertoire Départ Installation), deux à trois ans avant la date de cession, permet de rencontrer des candidats « pré-sélectionnés » et d'accéder à une aide de 4 000 € versée par l'Etat en cas de transmission à un jeune agriculteur. Enfin, depuis bientôt deux ans, la chambre d'agriculture propose un accompagnement relationnel personnalisé des sociétés agricoles. »

P.F.

PAYS DE GEX

Une politique forte en faveur de l'installation

La communauté de communes du Pays de Gex travaille en partenariat avec la chambre d'agriculture sur la mise en place d'actions en faveur du renouvellement des générations. Dans le Pays de Gex, la forte pression foncière et le prix très élevé des reprises sont vécus comme un frein à la transmission des exploitations. La collectivité, bien consciente du rôle qu'elle a à jouer, a mis en place une action « transmission » auprès des cédants. Le plan local de transmission (PLT), confié à la chambre d'agriculture, a notamment permis d'identifier pour chaque commune (elles sont au nombre de 27), les exploitations proches de la cessation d'activité pour cause de retraite, afin de les accompagner dans la reprise de leur structure. « En 2000, le territoire comptait 150 exploitations professionnelles avec 220 chefs d'exploitation. En 2012, elles

étaient 120, pour 180 chefs d'exploitations, soit une baisse de 20 % en douze ans. Et 50 % de ces personnes ont plus de 55 ans », explique Muriel Bénier, vice-présidente de la communauté de communes, en charge de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable.

« En 2014 nous avons développé une véritable politique environnementale et agricole. La chambre d'agriculture est un partenaire fort depuis de nombreuses années sur toutes ces problématiques. Nous sommes très liés avec les agriculteurs locaux qui représentent la chambre, nous les avons intégrés dans nos groupes de travail. L'idée de départ était de conforter les filières comté et bleu de Gex de la vallée de la Valserine. En 2017, un travail de restructuration a été finalisé, en rapprochant les sièges d'exploitation des parcelles exploitées. La communauté de communes a acheté



Muriel Bénier.

56 ha de terres agricoles afin de faciliter les échanges de parcelles sur le domaine Piers sur les communes de Pougny et Collonges », ajoute-t-elle. La création d'un fonds d'aide à l'installation (en 2014) permet de soutenir l'investissement sur l'immobilier (bâtiments, foncier). Les premières aides ont été versées en 2015 (plafonnées à 50 000 €) : deux dossiers ont été finalisés et des projets sont en cours. Et Muriel Bénier d'ajouter : « dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) nous avons prévu le reclassement en terres agricoles d'hectares destinés à l'urbanisme. La politique agricole est vraiment une politique à part entière et nous voulons redonner du foncier à l'agriculture ». ■

P.F.



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE AIN

DOMBES

Rencontre avec le Gaec des Clougères à Marlieux



Didier Chambaud, Gaec des Clougères.

Didier Chambaud et son frère Michel sont à la tête d'une exploitation caprine et céréalière à Marlieux. Ils ont engagé des démarches pour transmettre leur exploitation. Alors que pour Michel l'heure de la retraite sonnera en novembre prochain, son frère Didier a encore trois ans devant lui avant de cesser son activité. Tous deux ont rencontré Valérie Balland au Point Accueil Transmission de la chambre d'agriculture pour anticiper et optimiser la reprise de leur exploitation. « En novembre dernier, j'ai assisté à une réunion organisée par la chambre d'agriculture sur la retraite et la transmission. Cela m'a permis de m'informer et d'en savoir plus sur les différentes étapes et outils pour transmettre dans les meilleures conditions. Ce jour-là, Valérie Balland nous a parfaitement expliqué les tenants et les aboutissants de la démarche de transmission, et nous avons pris rendez-vous pour un entretien personnalisé », explique Didier Chambaud. L'entretien leur a permis d'y voir plus clair et de mettre en place une stratégie cohérente. « Au départ nous

pensions trouver un nouvel associé pour remplacer mon frère puis un deuxième plus tard pour me succéder. » Pour la conseillère, cette option n'était pas la plus judicieuse : il y a peu de candidats prêts à s'associer et il n'est pas facile d'inciter un reprenneur à intégrer une structure, en sachant qu'il devra trouver un nouvel associé trois ans plus tard. Le Gaec a alors remis à plat toute sa réflexion et choisi d'installer le fils de Didier (actuellement salarié du Gaec) en remplacement de Michel. L'exploitation « rajeunie », il sera sans doute plus facile de trouver ensuite un associé. Le Gaec nourrit aussi l'espoir que l'une des salariées se décide à reprendre l'élevage. Si les agriculteurs ne trouvaient pas d'associé, une autre solution pourrait alors se dessiner : scinder l'exploitation en deux et céder l'élevage caprin indépendamment de la partie céréalière. Si pour l'heure rien n'est encore défini, les deux éleveurs sont dans les starting-blocks pour une transmission réussie de leur exploitation. ■

P.F.

Vos contacts sur le territoire ✓

• Bresse - Revermont - Val de Saône Nord :
Laurent Jullian-Binard
☎ 04 74 45 56 54

• Bugey - Haut-Bugey - Pays de Gex :
Delphine Gudin
☎ 04 74 45 19 19

• Dombes - Plaine de l'Ain - Val de Saône Sud :
Gilles Cauvin
☎ 04 74 45 67 27

• Valérie Balland
Conseillère installation transmission
☎ 04 74 45 56 68